

CONSEIL EXECUTIF

EB24/Min/4 Rev.1
25 août 1959

Vingt-quatrième session

ORIGINAL : ANGLAIS

PROCES-VERBAL DE LA QUATRIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Mardi 2 juin 1959, à 14 h.30

PRESIDENT : Professeur E. J. Y. AUJALEU

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Nomination du Président général des discussions techniques qui auront lieu lors de la Treizième Assemblée mondiale de la Santé	72
2. Assainissement	73
3. Locaux du Siège (suite de la discussion)	74
4. Procédure d'examen des propositions budgétaires à l'Assemblée de la Santé	76
5. Clôture de la session	78

Quatrième séance

Mardi 2 juin 1959, à 14 h.30

<u>Présents</u>	<u>Pays ayant désigné le membre</u>
Professeur E. J. Y. AUJALEU, <u>Président</u>	France
Professeur M. ETEMADIAN (Suppléant du Dr A. Radji), <u>Vice-Président</u>	Iran
Dr H. M. PENIDO, <u>Vice-Président</u>	Brésil
Dr D. CASTILLO, <u>Rapporteur</u>	Venezuela
Dr A. J. METCALFE, <u>Rapporteur</u>	Australie
Dr A. O. ABU SHAMMA	Soudan
Dr R. BAIDYA	Népal
M. T. J. BRADY (Suppléant du Dr J. D. Hourihane)	Irlande
Dr G. FARUGK	Afghanistan
Dr C. GORDILLO-ZULETA (Suppléant du Dr J. Muñoz Puglisevich)	Pérou
Dr A. HABERNOLL	République fédérale d'Allemagne
Dr H. van Zile HYDE	Etats-Unis d'Amérique
Dr LE-CUU-TRUONG	Viet-Nam
M. H. OLIVERO	Guatemala
Dr M. O. SHOIB	République Arabe Unie
Dr J. N. TOGBA	Libéria
Professeur V. M. JDANOV	Union des Républiques socialistes soviétiques

Secrétaire : Dr M. G. CANDAU
Directeur général

Représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Association internationale des Femmes Médecins	Dr Vera J. PETERSON
Association médicale mondiale	Dr J. MAYSTRE
Conférence internationale de Service social	Mme R. S. SMITH
Conseil international des Infirmières	Mlle H. NUSSBAUM
Fédération internationale du Diabète	Mme G. VERNET
Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies	Mme C. E. B. BONNER

1. NOMINATION DU PRESIDENT GENERAL DES DISCUSSIONS TECHNIQUES QUI AURONT LIEU LORS DE LA TREIZIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE : Point 11 de l'ordre du jour (résolution WHA10.33)

Le PRESIDENT rappelle qu'aux termes de la résolution WHA10.33 adoptée par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil exécutif, au cours de la session qu'il tient immédiatement après l'Assemblée de la Santé, doit nommer, pour les discussions techniques de l'Assemblée suivante, un Président général qui est proposé par le Président de l'Assemblée de la Santé qui vient de se terminer. Il a reçu du Directeur général une lettre dans laquelle il est déclaré que le Président de l'Assemblée de la Santé qui vient de se terminer a informé le Directeur général, par téléphone, qu'il proposait le Professeur Jdanov comme Président général des discussions techniques qui auront lieu lors de la prochaine Assemblée de la Santé.

Le Dr TOGBA se félicite vivement de cette désignation. A la Onzième Assemblée mondiale de la Santé, le Professeur Jdanov a fait plusieurs interventions remarquables sur le rôle de l'immunisation dans la lutte contre les maladies transmissibles, sujet sur lequel porteront les discussions techniques pendant la prochaine Assemblée de la Santé. Le Professeur Jdanov possède une expérience très étendue de cette question, et en outre le gouvernement de son pays a offert du vaccin destiné à être utilisé dans d'autres pays.

Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la communication par laquelle le Président de la Douzième Assemblée mondiale de la Santé a proposé le Professeur V. M. Jdanov.

de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, comme Président général des discussions techniques à la Treizième Assemblée mondiale de la Santé; et

Agissant en vertu de la résolution WHA10.33, paragraphe 6),

1. APPROUVE cette proposition; et
2. PRIE le Directeur général d'inviter le Professeur Jdanov à accepter cette nomination.

Décision : Le projet de résolution est adopté (voir résolution EB24.R28).

Le PRESIDENT adresse ses félicitations au Professeur Jdanov, qui était absent pendant la discussion.

Le Professeur JDANOV remercie le Conseil de l'honneur que celui-ci vient de lui faire. Il poursuit depuis vingt ans des travaux relatifs à l'immunisation contre les maladies transmissibles. Il n'épargnera aucun effort, en sa qualité de Président général des discussions techniques qui se tiendront lors de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé, pour assurer le succès de ces discussions.

2. ASSAINISSEMENT : Point supplémentaire N° 2 de l'ordre du jour (Résolution WHA12.48; document EB24/18)

M. SIEGEL, Sous-Directeur général, indique que, comme l'expose le document EB24/18, la Douzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution (WHA12.48) contenant le paragraphe suivant : "AUTORISE le Conseil exécutif à accepter toutes contributions qui pourront être offertes pour aider les gouvernements à dresser des plans d'approvisionnements publics en eau, à en préparer l'exécution et à s'assurer toute autre assistance technique nécessaire en l'occurrence, le

Conseil exécutif pouvant déléguer ce pouvoir à son Président." Le Directeur général suggère au Conseil d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du document EB24/18, principalement pour que le Conseil soit en mesure de déléguer ce pouvoir à son Président, suivant les besoins.

Décision : Le projet de résolution contenu dans le paragraphe 4 du document EB24/18 est adopté (voir résolution EB24.R29).

La séance est suspendue de 14 h.45 à 16 heures.

3. LOCAUX DU SIEGE : Point 17 de l'ordre du jour (résolutions WHA11.23, WHA12.12, EB23.R52; Actes officiels N° 91, annexe 12; documents EB24/21, EB24/24, EB24/WP/1 Rev.1) (suite de la discussion)

Sur l'invitation du PRESIDENT, le Dr SHOIB, Président du groupe de travail des locaux du Siège, présente le document EB24/24,¹ rapport du groupe de travail constitué lors de la deuxième séance (partie privée), et résume les recommandations qui y sont formulées.

Les propositions d'amendements au règlement du concours d'architectes, qui ont été incorporées dans le document EB24/WP/1 Rev.1, sont les suivantes :

Article 3. Supprimer le membre de phrase : "familiarisés avec les conditions de construction qui existent sur le territoire où doit être érigé l'édifice projeté et".

Article 17. 1) Remplacer au premier paragraphe "membre du Conseil exécutif de l'OMS" par "Président du Conseil exécutif de l'OMS";

¹ Reproduit dans l'annexe 6 des Actes off. Org. mond. Santé, 96, avec le rapport du Directeur général (document EB24/12)

2) Remplacer la première phrase du deuxième paragraphe par ce qui suit : "En cas d'empêchement, les membres désignés sub 4, 6 et 7 peuvent être représentés par toute personne ayant qualité officielle par eux désignée : le membre mentionné sub 5 peut être remplacé par un autre membre du Conseil exécutif de l'OMS désigné par son Président."

Article 20. Ajouter à la fin de l'alinéa d) le membre de phrase suivant :
"comme il est stipulé à l'article 26".

Article 27. Limiter le deuxième paragraphe à ce qui suit : "Les auteurs des projets conservent la propriété artistique de leur oeuvre."

Article 28. Ajouter la phrase suivante à la fin du premier paragraphe :
"L'exécution du projet choisi ou toute modification s'y rapportant est gouvernée par les stipulations du contrat à établir entre l'OMS et l'auteur dudit projet."

Le **PRESIDENT** propose que, dans son examen du rapport du groupe de travail, le Conseil exécutif considère 1) les recommandations et 2) les propositions d'amendements au projet de règlement du concours d'architectes.

Le Conseil adopte cette procédure.

Décision : Le Conseil exécutif adopte, sans observations, les recommandations figurant dans le rapport et le projet de règlement du concours d'architectes, amendé conformément aux propositions.

Le Dr **SHOIB** soumet au Conseil le projet de résolution qui figure aux pages 3 et 4 du rapport du groupe de travail (document EB24/24).

Répondant à un point soulevé par le Dr METCALFE, M. SIEGEL, Sous-Directeur général, confirme que c'est bien le Canton de Genève qui fait don de l'emplacement du bâtiment (deuxième paragraphe du préambule).

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité (voir résolution EB24.R30).

Le PRESIDENT remercie le Dr Shoib et les membres du groupe de travail des efforts si fructueux qu'ils ont déployés pour faciliter au Conseil ses décisions sur les problèmes en jeu.

4. PROCEDURE D'EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

M. BRADY, Suppléant du Dr Hourihane, désire évoquer certains points relatifs à la procédure d'examen du projet de budget à l'Assemblée de la Santé. Jusqu'à présent, la Commission du Programme et du Budget a généralement considéré qu'elle était saisie de deux propositions concernant le budget : la proposition du Directeur général et celle du Conseil exécutif. A la Douzième Assemblée mondiale de la Santé, lorsqu'elle a examiné les propositions budgétaires, la Commission du Programme et du Budget a éprouvé une certaine difficulté à déterminer laquelle de ces propositions était la proposition initiale et par conséquent quelle était celle qui "s'éloignait le plus de la proposition initiale".

M. Brady croit comprendre qu'aux termes de la Constitution le Directeur général doit soumettre chaque année au Conseil les prévisions budgétaires de l'Organisation (article 34). Le point de procédure qui se présente est le suivant : est-il préférable que le Directeur général ne propose pas d'augmentation dans le

projet de budget qu'il soumet au cours d'une Assemblée ou bien est-il préférable que toute proposition tendant à élever le projet de budget du Directeur général soit formulée par une délégation plutôt que par le Directeur général ?

M. Brady ne conteste en aucune manière le bien-fondé de la procédure suivie à la Douzième Assemblée mondiale de la Santé mais, étant donné que des doutes se sont exprimés à ce moment, il serait peut-être opportun que le Secrétariat étudie les points que M. Brady a évoqués et fasse rapport sur ce problème au Conseil lors de sa prochaine session. M. Brady n'a pas l'intention de demander à ce sujet une discussion immédiate.

M. SIEGEL, Sous-Directeur général, déclare que le Secrétariat sera très heureux d'avoir l'occasion d'étudier cette question et de soumettre un rapport au Conseil, comme M. Brady vient de le suggérer. Il suppose que le Conseil ne désire pas examiner les questions de fond pour le moment.

Ces questions ont suscité, dans le passé, certaines difficultés lors de l'Assemblée de la Santé, qui a établi une sorte de jurisprudence en la matière du fait des décisions qu'elle a prises. Les difficultés ne résident pas seulement dans la possibilité d'un conflit entre différentes dispositions de la Constitution; en effet, le Règlement financier est aussi en cause, puisqu'aux termes de l'article 3.8 le Directeur général peut présenter des prévisions de dépenses supplémentaires chaque fois que les circonstances l'exigent. Il pourrait donc être utile de se livrer à une étude approfondie de tout le problème.

Le PRESIDENT accueille avec faveur la proposition de M. Brady et constate que le Conseil est prêt à l'accepter,

La séance est suspendue de 16 h.30 à 17 h.20.

5. CLOTURE DE LA SESSION

Le Dr DOROLLE, Directeur général adjoint, annonce que les trente résolutions adoptées par le Conseil au cours de la session sont maintenant distribuées en quatre langues sous la forme de documents distincts. Une liste de résolutions, par ordre numérique, et un index par sujets figurent dans le document EB24/25, qui a été également distribué aux membres du Conseil.

Le PRESIDENT annonce que le Conseil a terminé les travaux de la session. Celle-ci, comme toutes celles qui suivent l'Assemblée de la Santé, a été courte mais en même temps elle a été importante car le Conseil avait à traiter une question grosse de conséquences pour l'Organisation : celle des locaux du Siège. Des dispositions relatives aux locaux du Siège ont été prises, ce qui est certainement un sujet de satisfaction pour tous les membres.

Au cours de cette réunion, les membres du Conseil ont manifesté un réel esprit de collaboration internationale, ce qui a grandement allégé la tâche du Président. Celui-ci apprécie vivement l'aide qu'ils lui ont prêtée et la confiance qu'ils lui ont accordée.

Au nom du Conseil, le Président remercie le Directeur général et le Secrétariat de la façon excellente dont ils ont collaboré aux travaux du Conseil et, en terminant, il remercie également les membres du personnel qui ont assuré le service des séances.

En proclamant la clôture de la session, le Président souhaite à tous les membres du Conseil un agréable voyage de retour dans leur pays.

La séance est levée à 17 h.30.



PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA QUATRIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Mardi 2 juin 1959, à 14 h.30

PRESIDENT : Professeur E. J. Y. AUJALEU

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Nomination du Président général des discussions techniques qui auront lieu lors de la Treizième Assemblée mondiale de la Santé ..	4
2. Assainissement	5
3. Locaux du Siège (suite de la discussion)	6
4. Procédure d'examen des propositions budgétaires	8
5. Clôture de la session	10

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent parvenir à l'Editeur en chef, Actes officiels, Organisation mondiale de la Santé, Palais des Nations, Genève, Suisse, avant le 6 juillet 1959.

Quatrième séanceMardi 2 juin 1959, à 14 h.30

<u>Présents</u>	<u>Pays ayant désigné le membre</u>
Professeur E. J. Y. AUJALEU, <u>Président</u>	France
Professeur M. ETEMADIAN (Suppléant du Dr A. Radji), <u>Vice-Président</u>	Iran
Dr H. M. PENIDO, <u>Vice-Président</u>	Brésil
Dr D. CASTILLO, <u>Rapporteur</u>	Venezuela
Dr A. J. METCALFE, <u>Rapporteur</u>	Australie
Dr A. O. ABU SHAMMA	Soudan
Dr R. BAIDYA	Népal
M. T. G. BRADY (Suppléant du Dr J. D. Hourihane)	Irlande
Dr G. FARUGK	Afghanistan
Dr C. GORDILLO-ZULETA (Suppléant du Dr J. Muñoz Puglisevich)	Pérou
Dr A. HABERNOLL	République fédérale d'Allemagne
Dr H. van Zile HYDE	Etats-Unis d'Amérique
Dr LE CUU TRUONG	Viet-Nam
M. H. OLIVERO	Guatemala
Dr M. O. SHOIB	République Arabe Unie
Dr J. N. TOGBA	Libéria
Professeur V. M. JDANOV	Union des Républiques socialistes soviétiques

Secrétaire : Dr M. G. CANDAU
Directeur général

Représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Conférence internationale de Service social	Mme R. S. SMITH
Conseil international des Infirmières	Mlle H. NUSSEBAUM
Fédération internationale du Diabète	Mme G. VERNET
Association internationale des Femmes Médecins	Dr Vera PETERSON
Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies	Mme R. BONNER
Association médicale mondiale	Dr J. MAYSTRE

1. NOMINATION DU PRESIDENT GENERAL DES DISCUSSIONS TECHNIQUES QUI AURONT LIEU LORS DE LA TREIZIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE : Point 11 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT rappelle qu'aux termes de la résolution WHA10.33 adoptée par la Dixième Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil exécutif, au cours de la session qu'il tient immédiatement après l'Assemblée de la Santé, doit nommer, pour les discussions techniques à l'Assemblée suivante, un Président général qui est proposé par le Président de l'Assemblée de la Santé qui vient de se terminer. Il a reçu du Directeur général une lettre dans laquelle il est déclaré que le Président de l'Assemblée de la Santé qui vient de se terminer a informé le Directeur général, par téléphone, qu'il proposait le Professeur Jdanov comme Président général des discussions techniques qui auront lieu lors de la prochaine Assemblée de la Santé.

Le Dr TOGBA se félicite vivement de cette désignation. A la Onzième Assemblée mondiale de la Santé, le Professeur Jdanov a fait plusieurs interventions remarquables sur le rôle de l'immunisation dans la lutte contre les maladies transmissibles, sujet sur lequel porteront les discussions techniques pendant la prochaine Assemblée de la Santé. Le Professeur Jdanov possède une expérience très étendue de cette question, et en outre le Gouvernement de son pays a offert du vaccin destiné à être utilisé dans d'autres pays.

Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter le projet de résolution suivant :

"Le Conseil exécutif,

Ayant examiné la communication par laquelle le Président de la Douzième Assemblée mondiale de la Santé a proposé le Professeur Jdanov,

de l'Union des Républiques socialistes soviétiques comme Président général des discussions techniques de la Treizième Assemblée mondiale de la Santé; et

Agissant en vertu de la résolution WHA10.33, paragraphe 6),

1. APPROUVE cette proposition; et
2. PRIE le Directeur général d'inviter le Professeur Jdanov à accepter cette nomination."

Décision : Le projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT adresse ses félicitations au Professeur Jdanov qui était absent pendant la discussion.

Le Professeur JDANOV remercie le Conseil de l'honneur que celui-ci vient de lui faire. Il poursuit depuis vingt ans des travaux relatifs à l'immunisation contre les maladies transmissibles. Il n'épargnera aucun effort, en sa qualité de Président général des discussions techniques qui se tiendront lors de la prochaine Assemblée mondiale de la Santé, pour assurer le succès de ces discussions.

2. ASSAINISSEMENT : Point supplémentaire No 2 de l'ordre du jour (document EB24/18)

M. SIEGEL, Sous-Directeur général, indique que, comme l'expose le document EB24/18, la Douzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution (WHA12.48) dont un paragraphe a la teneur suivante : "AUTORISE le Conseil exécutif à accepter toutes contributions qui pourront être offertes pour aider les gouvernements à dresser des plans d'approvisionnements publics en eau, à

en préparer l'exécution et à s'assurer toute autre assistance technique nécessaire en l'occurrence, le Conseil exécutif pouvant déléguer ce pouvoir à son Président." Le Directeur général suggère au Conseil d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 4 du document EE24/18, principalement pour que le Conseil soit en mesure de déléguer ce pouvoir à son Président, suivant les besoins.

Décision : Le projet de résolution contenu dans le paragraphe 4 du document EE24/18 est adopté.

La séance est suspendue de 14 h.45 à 16 heures

3. LOCAUX DU SIEGE : Point 17 de l'ordre du jour (résolutions WHA11.23, WHA12.12, EE23.R52; Actes officiels No 91, annexe 12; documents EE24/21, EE24/24, EE24/WP/1 Rev.1) (suite de la discussion)

Sur l'invitation du PRESIDENT, le Dr SHOIB, Président du Groupe de travail des locaux du Siège, présente le rapport du Groupe de travail (document EE24/24) et résume les recommandations qui y sont formulées.

Les propositions d'amendements au règlement du concours d'architectes, qui ont été incorporées dans le document EE24/WP/1 Rev.1, sont les suivantes :

Article 3. Supprimer le membre de phrase : "familiarisés avec les conditions de construction qui existent sur le territoire où doit être érigé l'édifice projeté et".

Article 17. 1) Remplacer au premier paragraphe "membre du Conseil exécutif de l'OMS" par "Président du Conseil exécutif de l'OMS";

2) Remplacer la première phrase du deuxième paragraphe par ce qui suit : "En cas d'empêchement, les membres désignés sub 4, 6 et 7 peuvent être représentés par toute personne ayant qualité officielle par eux désignée : le membre mentionné sub 5 peut être remplacé par un autre membre du Conseil exécutif de l'OMS désigné par son Président."

Article 20. Ajouter à la fin de l'alinéa d) le membre de phrase suivant :

"comme il est stipulé à l'article 26".

Article 27. Limiter le deuxième paragraphe à ce qui suit : "Les auteurs des projets conservent la propriété artistique de leur oeuvre."

Article 28. Ajouter la phrase suivante à la fin du premier paragraphe :

"L'exécution du projet choisi ou toute modification s'y rapportant est gouvernée par les stipulations du contrat à établir entre l'OMS et l'auteur dudit projet."

Le PRESIDENT propose que, dans son examen du rapport du Groupe de travail, le Conseil exécutif considère d'une part 1) les recommandations et d'autre part 2) les propositions d'amendements au projet de règlement du concours d'architectes.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil exécutif adopte, sans discussion, les recommandations figurant dans le rapport et le projet de règlement du concours d'architectes, amendé conformément aux propositions.

Le Dr SHOIB soumet au Conseil le projet de résolution qui figure aux pages 3 et 4 du rapport du Groupe de travail (document EB24/24).

Répondant à un point soulevé par le Dr METCALFE, M. SIEGEL, Sous-Directeur général, précise que c'est bien le Canton de Genève qui fait don de l'emplacement du bâtiment (deuxième paragraphe du préambule).

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT remercie le Dr Shoib et les membres du Groupe de travail des efforts si fructueux qu'ils ont déployés pour faciliter au Conseil ses décisions sur les problèmes en jeu.

4. PROCEDURE D'EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES

M. ERADY, Suppléant du Dr Hourihane, désire évoquer certains points relatifs à la procédure d'examen du projet de budget à l'Assemblée de la Santé. Jusqu'à présent, la Commission du Programme et du Budget a généralement considéré qu'elle était saisie de deux propositions concernant le budget : la proposition du Directeur général et celle du Conseil exécutif. A la Douzième Assemblée mondiale de la Santé, lorsqu'elle a examiné les propositions budgétaires, la Commission du Programme et du Budget a éprouvé une certaine difficulté à déterminer laquelle de ces propositions était la proposition initiale et par conséquent quelle était celle qui "s'éloignait le plus de la proposition initiale".

M. Brady croit comprendre qu'aux termes de la Constitution le Directeur général doit soumettre chaque année au Conseil les prévisions budgétaires de l'Organisation (article 34). Le point de procédure qui se présente est le suivant : est-il préférable que le Directeur général ne propose pas d'augmentation dans le projet de budget qu'il soumet au cours d'une Assemblée ou bien

est-il préférable que toute proposition tendant à élever le projet de budget du Directeur général soit formulée par une délégation plutôt que par le Directeur général ?

M. Brady ne conteste en aucune manière le bien-fondé de la procédure suivie à la Douzième Assemblée mondiale de la Santé mais, étant donné que des doutes se sont exprimés à ce moment, il serait peut-être opportun que le Secrétariat étudie les points que M. Brady a évoqués et fasse rapport sur ce problème au Conseil lors de sa prochaine session. M. Brady n'a pas l'intention de demander à ce sujet une discussion immédiate.

M. SIEGEL, Sous-Directeur général, déclare que le Secrétariat sera très heureux d'avoir l'occasion d'étudier cette question et de soumettre un rapport au Conseil, comme M. Brady vient de le suggérer. Il suppose que le Conseil ne désire pas examiner les questions de fond pour le moment.

Ces questions ont suscité certaines difficultés, lors de l'Assemblée de la Santé, au cours des années et l'Assemblée de la Santé a établi une sorte de jurisprudence en la matière du fait des décisions qu'elle a prises. Les difficultés ne résident pas seulement dans la possibilité d'un conflit entre différentes dispositions de la Constitution; en effet, le règlement financier est aussi en cause puisqu'aux termes de l'article 3.8 le Directeur général peut présenter des prévisions de dépenses supplémentaires chaque fois que les circonstances l'exigent. Il pourrait donc être utile de se livrer à une étude approfondie de tout le problème.

Le PRESIDENT accueille avec faveur la proposition de M. Brady et constate que le Conseil est prêt à l'accepter.

La séance est suspendue de 16 h.30 à 17 h.20.

5. CLOTURE DE LA SESSION

Le Dr DOROLLE, Directeur général adjoint, annonce que les trente résolutions adoptées par le Conseil au cours de la session sont maintenant distribuées en quatre langues sous la forme de documents distincts. Une liste de résolutions, par ordre numérique, et un index par sujets, figurent dans le document EB24/25 qui a été également distribué aux membres du Conseil.

Le PRESIDENT annonce que le Conseil a terminé les travaux de la session. Celle-ci, comme toutes celles qui suivent l'Assemblée de la Santé, a été courte mais en même temps elle a été importante car le Conseil avait à traiter une question grosse de conséquences pour l'Organisation : celle des locaux du Siège. Les opérations relatives aux locaux du Siège ont été lancées, ce qui est certainement un sujet de satisfaction pour tous les membres.

Au cours de cette réunion, les membres du Conseil ont manifesté un réel esprit de collaboration internationale ce qui a grandement allégé la tâche du Président. Celui-ci apprécie vivement l'aide qu'ils lui ont prêtée et la confiance qu'ils lui ont accordée,

Au nom du Conseil, le Président remercie le Directeur général et le Secrétariat de la façon excellente dont ils ont collaboré aux travaux du Conseil et, en terminant, il remercie également les membres du personnel qui ont assuré le service des séances.

En proclamant la clôture de la session, le Président souhaite à tous les membres du Conseil un agréable voyage de retour dans leur pays.

La séance est levée à 17 h.30.